

HORS-DOSSIER



N° 1228 - Novembre-décembre 2000 - 95

LES IMMIGRÉS ESPAGNOLS RETRAITÉS EN FRANCE : ENTRE INTÉGRATION ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE

par Marie-Claude Muñoz*, École des hautes études en sciences sociales

La France ne les considère plus comme "de véritables immigrés", mais ils n'en connaissent pas moins les difficultés liées à l'émigration. À l'heure de la retraite, les Espagnols de nationalité ou d'origine, qu'ils aient traversé les Pyrénées pour des raisons politiques ou économiques, voient souvent leurs revenus diminuer sensiblement. Des situations de dépendance et de désaffiliation peuvent ainsi surgir, malgré une forte solidarité familiale et une aide appuyée de la part des associations espagnoles.

Depuis quelques années, des associations et des organisations comme le mouvement de la Flamboyance, l'Observatoire gérontologique des migrations en France (OGMF), Migrations santé, le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (Gisti), le Groupe de recherches sur la vieillesse des étrangers (Grave) du Centre pluridisciplinaire de gérontologie de l'université de Grenoble-II, ou encore le Fonds d'action sociale (Fas) s'émeuvent des conditions d'existence des vieux immigrés. Les rares études, les articles, les publications ainsi que les colloques consacrés au vieillissement des immigrés traitent quasi exclusivement des Maghrébins (13 % de l'ensemble des étrangers âgés de plus de 65 ans) et plus particulièrement de la population maghrébine vieillissante dans les foyers d'immigrés, composée de célibataires et

d'hommes mariés dont la famille est restée au pays. Les étrangers originaires des pays de la Communauté européenne – majoritairement d'Europe du sud –, qui représentent 64 % des plus de 65 ans, en sont pratiquement totalement absents. Il est intéressant de voir que dans cette construction sociale de la catégorie des "vieux immigrés", celle-ci devient synonyme de Maghrébins, résidant en foyer. Le compte rendu, dans le journal

* Auteur de *Los inmigrantes jubilados en Francia : entre integrac y vulnerabilidad social*, pp. 51-97, in *Situaciones de exclusión de los emigrantes españoles ancianos en Europa*, U. Martínez Veiga (dir.), Paris, Faceef, Fundación 1° de Mayo/DG-V de la Comisión Europea y Dirección General de Ordenación de las Migraciones del Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales de España, 2000. Contribution française au projet européen du programme "Situations de marginalisation et d'exclusion sociale dans la Communauté européenne" de la DG-V de la Commission européenne. Étude comparative (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hollande, Luxembourg) coordonnée par la Fédération d'associations et centres d'Espagnols émigrés en France (Faceef).

Le Monde du 3 juin 1999, du colloque organisé à Aix-en-Provence par la Flamboyance avec le soutien du Fas (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles) sur le thème "vieillesse et immigration", est tout à fait symptomatique de cet état de fait. Philippe Bernard écrit : "*Les Espagnols et les Italiens se sont fondus dans le paysage français et nombre de Portugais choisissent de passer leurs vieux jours au pays.*" En effet, ces populations, aujourd'hui non "problématiques", qui appartiennent à des vagues migratoires anciennes, sont considérées par les pouvoirs publics comme intégrées. L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE en 1986 a modifié leur statut juridique, et pour le Fas, les ressortissants des pays membres "*ne pourront plus être considérés comme de véritables immigrés*"⁽¹⁾. Ce sont les mouvements associatifs, notamment espagnol et portugais, au plus proche des besoins de leurs membres, qui prennent la mesure des difficultés auxquelles se trouvent confrontés aujourd'hui les immigrés âgés. Le vieillissement de la population s'accompagne de risques d'exclusion d'une partie des personnes âgées, du fait de leurs faibles revenus, de leur non-participation sociale et de leur situation d'isolement, et ce *a fortiori* pour les immigrés qui vieillissent en France. Ces retraités du "troisième âge" et bientôt du "grand âge" sont en droit d'attendre une reconnaissance de leur présence, même si, comme l'a si souvent répété Abdelmalek Sayad⁽²⁾, seul le travail peut donner une légitimité à la présence des immigrés dans le pays de résidence ou à son absence dans le pays de départ.

1968, LE PIC "ESPAGNOL"

Depuis le XIX^e siècle, l'émigration espagnole vers la France, liée aux histoires nationales des deux pays, est une émigration à la fois politique et économique. Avec l'immigration économique des années soixante, la population espagnole en France atteint son maximum au recensement

de 1968 ; elle représente alors presque le quart de la population étrangère. Après ce pic, on enregistre une diminution constante des effectifs aux recensements suivants. Cette diminution résulte d'une conjonction de facteurs : l'arrêt par la France de l'immigration de travailleurs en 1974 et la mise en place du dispositif d'aide au retour entre 1977 et 1981. Côté espagnol, la mort, en 1975, du général Franco est suivie en 1977 d'une amnistie générale qui permet le retour des exilés. Les changements politiques ainsi que le développement économique du pays favorisent les retours spontanés. Enfin, le faible taux de fécondité des femmes espagnoles résidant en France et les acquisitions de la nationalité française contribuent à cette baisse des effectifs espagnols.

Les données par nationalité du recensement de 1999 n'étant pas encore disponibles, nous avons eu recours à celles du précédent recensement (1990). Pour l'ensemble des étrangers, on dénombre 282 000 personnes de plus de 65 ans sur un total de 3 600 000 personnes. Les étrangers originaires des pays de la Communauté européenne représentent 64 % de l'ensemble des étrangers de plus de 65 ans. Les personnes de nationalité espagnole ou d'origine espagnole sont 518 000.

Les "Espagnols" (étrangers au sens juridique, nés hors de France ou nés en France) sont 216 000 et représentent 6 % de la population étrangère. Les plus de 65 ans sont 56 000 (27 000 hommes et 29 000 femmes) et représentent 26 % de cette population, soit 11 points de plus que la moyenne nationale : les plus de 65 ans représentaient 15 %

1)- Gérard Noiriel (resp. scientifique), *Le vieillissement des immigrés en région parisienne. Rapport final*, étude pour le Fonds d'action sociale, 1992, p. 5.

2)- Abdelmalek Sayad, "La vacance comme pathologie de la condition d'immigré : le cas de la retraite et de la préretraite", in *Gérontologie*, "La vieillesse des immigrés en France", n° 60, octobre 1986, pp. 37-55 ; *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999.

de l'ensemble de la population de la France au recensement de 1990. Compte tenu de l'ancienneté du courant migratoire espagnol, la pyramide des âges est inversée par rapport à celle de l'ensemble des nationalités des immigrés. Le courant migratoire s'est tari et toute la population est appelée à vieillir.

Les Français par acquisition dont la nationalité antérieure était espagnole sont au nombre de 302 000. Les plus de 65 ans sont 84 200 (36 800 hommes et 47 400 femmes) et représentent 28 % des effectifs, soit 13 points de plus que la moyenne nationale. Nous avons affaire à des populations vieillissantes où les femmes sont majoritaires ; au-delà de 75 ans, les effectifs féminins sont plus élevés que les effectifs masculins. Rappelons qu'au niveau national l'espérance de vie est de 74 ans pour les hommes et de 82 ans pour les femmes, et qu'il existe des inégalités persistantes en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et de la zone de résidence.

PAUPÉRISATION ET MARGINALISATION SOCIALE

La recherche intitulée *Les immigrés espagnols retraités en France : entre intégration et vulnérabilité sociale*, que nous présentons ici dans ses grandes lignes, a pour objet l'étude des facteurs qui peuvent conduire à la désaffiliation du fait de la cessation de l'activité professionnelle et de l'isolement social qui en résulte. Elle comporte deux volets : le premier est relatif à la baisse des revenus consécutive à la cessation d'activité, aggravée par les difficultés des travailleurs immigrés à reconstituer leur carrière en raison de leur instabilité professionnelle et géographique dans

certains secteurs d'activité, en raison également de l'impossibilité de valider les années travaillées au pays d'origine et de la méconnaissance des droits en matière d'aide sociale. Le second volet est relatif aux risques de marginalisation sociale du fait que ces retraités, qui ont connu les conditions de travail les plus pénibles et les emplois les moins bien rémunérés, ne disposent pas des ressources physiques, financières et culturelles suffisantes pour bien vivre leur retraite. Ces risques sont accrus quand les supports sociaux (famille, amis, voisinage, réseau associatif, syndicats, partis politiques...) font ou viennent à faire défaut. L'enquête comprend une approche qualitative, avec des entretiens en profondeur réalisés auprès de retraités espagnols de la région parisienne et de la région lyonnaise, et auprès d'informateurs privilégiés du mouvement syndical, des services sociaux français et espagnols, et du mouvement



caritatif espagnol. Elle comprend aussi une approche quantitative, avec un questionnaire qui a été soumis à 124 personnes retraitées, espagnoles et d'origine espagnole. Les personnes enquêtées ont été sélectionnées à partir des fichiers de l'Imerso⁽³⁾ et du réseau associatif national de la Faceef⁽⁴⁾. Pour un petit nombre, les enquêtés sont des utilisateurs des services sociaux de l'ambassade et du dispensaire San Fernando⁽⁵⁾ de Neuilly. Les enquêtes par questionnaire ont été réalisées en Île-de-France, en région Rhône-Alpes et dans l'Est de la France, en Lorraine. Dans ces trois zones géographiques, l'implantation des Espagnols est forte et correspond à l'émigration économique des années soixante.

La population de l'enquête est composée de 48 femmes et de 76 hommes. L'âge moyen des enquêtés est de 70 ans. 71 % d'entre eux sont mariés, 17 % sont veufs, les autres sont célibataires ou vivent en couple. 92 % ont des enfants, le nombre moyen d'enfants étant de trois. On enregistre une très forte proximité résidentielle entre parents et enfants : 76 % ont des enfants qui résident dans la même localité. 96 % des enquêtés vivent chez eux et 3 % au domicile d'un enfant. Les trois quarts des enquêtés déclarent être de nationalité espagnole et 71 % ont un conjoint espagnol. Quant aux mariages avec un conjoint français, ils sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes.

LE FRANÇAIS DEMEURE SOUVENT MAL MAÎTRISÉ

Seuls 7 % des enquêtés sont des combattants et réfugiés de la guerre civile. Ils font en majorité partie de la vague d'émigration économique des années soixante et ont quitté l'Espagne pour des motifs d'ordre économique ou familial (réalisation du regroupement familial) ; une minorité de 10 % a fui la répression franquiste. Pratiquement tous ont souffert de la guerre civile et des difficultés de l'après-guerre. Près de la moitié avait migré vers

les centres industriels des régions développées d'Espagne avant de s'expatrier.

Leur niveau d'études est faible : les trois quarts déclarent un niveau inférieur ou égal au cycle complet des études primaires, 5 % sont analphabètes. La non-scolarisation ou l'interruption des études primaires sont à mettre en relation avec l'origine rurale des migrants : les infrastructures scolaires étaient peu développées et parfois difficilement accessibles, les enfants travaillaient très tôt. La guerre civile est venue perturber la scolarité des enquêtés, qui avaient en moyenne six ans en 1936. Ce faible niveau de scolarisation a constitué plus tard un obstacle à l'apprentissage du français. Après trente à quarante ans de vie en France, plus de la moitié déclare une connaissance moyenne ou mauvaise du français. Or, nous savons combien la maîtrise de la langue du pays de résidence est un élément clef de la participation et de l'intégration sociale des immigrés.

L'insertion sur le marché du travail dans des emplois peu qualifiés est en corrélation avec le niveau de formation. Dans leur dernier emploi occupé, 82 % des hommes travaillaient dans le secteur secondaire, à égalité dans l'industrie et dans le bâtiment, tandis que 80 % des femmes étaient employées dans le tertiaire : dans les services domestiques aux particuliers, les services hôteliers et les services administratifs. La situation professionnelle des femmes était plus défavorable, elles occupaient des emplois non qualifiés tandis que les hommes se trouvaient dans des emplois semi-qualifiés ou qualifiés. Plus des trois quarts de cette population était salariée. 38 % des enquêtés ont connu, pendant leur vie active, des périodes de chômage dont la durée moyenne

3)- L'Imerso (Institut des migrations et des services sociaux) dépend du ministère des Affaires sociales.

4)- Fédération d'associations et centres d'Espagnols émigrés en France.

5)- Œuvre de l'ordre des Filles de la charité de saint Vincent de Paul, fondée en 1892.

totale est de six ans. Ces travailleurs appartiennent aux catégories sociales les plus touchées par le chômage dans la population active : les ouvriers et les employés. Les entreprises sidérurgiques de Lorraine et l'industrie textile de la région lyonnaise ont été très touchées par les restructurations industrielles des années quatre-vingt. 37 % des enquêtés ont été victimes d'un accident du travail, les hommes représentant 61 % des accidentés. Ils occupaient des emplois dans les secteurs d'activité les plus à risques : le bâtiment et l'industrie. Au moment de prendre leur retraite, un tiers des enquêtés ne travaillait pas : ils étaient soit au chômage, soit en arrêt de maladie ou d'accident du travail, soit en préretraite.

RETRAITE ÉGALE RESTRICTIONS

Leur vie active a été très longue, du fait qu'elle a commencé précocement en Espagne, mais elle ne leur assure pas pour autant une retraite confortable. L'âge moyen d'entrée sur le marché du travail est de 14 ans et celui de l'émigration de 28 ans. Seule la moitié d'entre eux touche une pension versée par l'Espagne. Pour l'autre moitié, les années travaillées dans la péninsule n'ont pas été reconnues. Ces retraités nés autour des années trente ont travaillé à la fin des années quarante et dans les années cinquante en Espagne, dans des secteurs de l'économie où les travailleurs n'étaient pour la plupart pas déclarés : l'agriculture, les petites entreprises, le bâtiment ou les services domestiques. Or, jusque dans les années soixante, les droits sociaux associés au travail étaient quasi inexistant dans ces secteurs. Ce n'est qu'en 1967 que l'assurance sociale obligatoire et universelle a été instaurée. Seuls ceux qui ont un minimum de 1 800 jours travaillés déclara-

rés sur la période 1940-1967 ont droit à une pension du SOVI (Seguro obligatorio de vejez e invalidez), qui est un forfait de 40 000 pesetas (soit 1 600 francs mensuels), tandis que ceux qui sont en dessous des 1 800 jours n'ont droit qu'à 5 000 pesetas (soit 200 francs mensuels). La non-reconnaissance des années travaillées en Espagne fait l'objet de revendications et s'accompagne d'un fort ressentiment envers les autorités espagnoles et envers les politiques. Cette demande de reconnaissance est relayée par le mouvement associatif. Les périodes de chômage, les accidents, les années non cotisées, le travail non déclaré (le travail des femmes dans les services aux particuliers notamment), la mise à la retraite anticipée auront bien sûr une incidence sur le montant des pensions et le niveau de vie des retraités. Si l'on considère que 75 % des ménages comptent deux personnes ou plus, les revenus mensuels des enquêtés sont rela-



tivement faibles : 61 % des foyers ont des revenus mensuels inférieurs à 8 000 francs. 8 % de l'échantillon dispose de moins de 4 000 francs de revenus mensuels, 21 % ont entre 4 000 et 6 000 francs. Le passage à la condition de retraité signifie pour la majorité une diminution des revenus et du niveau de vie qui les amène à réduire leurs dépenses pour l'alimentation, l'habillement

et les loisirs. La capacité d'épargne est très faible : seulement 4 % des enquêtés déclarent de l'épargne. Un quart emprunte de l'argent et 10 % travaillent ou cherchent du travail. L'accès à la propriété en France, pour la moitié d'entre eux, mais également en Espagne, pour un certain nombre, contribue à leur sécurité matérielle et à leur qualité de vie. Dans l'ensemble, ils considèrent aujourd'hui leur situation satisfaisante.

LA SOCIABILITÉ DÉPASSE LA SPHÈRE FAMILIALE

Concernant la sociabilité des enquêtés, soulignons l'intensité des liens familiaux, avec la famille de création en France comme avec la famille d'origine en Espagne. La quasi-totalité (93 %) des enquêtés maintient des liens avec l'Espagne. La propriété d'une maison ou d'un appartement là-bas et la présence de la parenté favorisent le va-et-vient des deux côtés des Pyrénées, même si aujourd'hui la tendance est à en réduire la fréquence. Il existe une forte solidarité intergénérationnelle. Il y a eu maintien des valeurs centrales que sont la famille et les formes de solidarité traditionnelles de la société d'origine à dominante rurale qu'ils ont quittée dans les années soixante. C'est à elles

*Il existe une forte
solidarité
intergénérationnelle.
Il y a eu maintien
des valeurs centrales
que sont la famille
et les formes
de solidarité
traditionnelles
de la société d'origine.*

qu'ils ont recours et ils répugnent à faire appel aux organismes spécialisés de l'État. Ce non-recours à des aides publiques auxquelles ils pourraient prétendre traduit un refus de l'assujettissement que constitue l'assistance. Les démarches à faire pour en bénéficier sont perçues, au terme d'une vie de travail, comme une humiliation.

La sociabilité des enquêtés ne se limite pas à la sphère familiale ou amicale. Ils sont, dans des proportions impor-

tantes, affiliés à des collectifs (associations culturelles ou sportives, paroissiales, clubs du troisième âge, syndicats) au sein desquels ils exercent des responsabilités ou participent à des activités. En retour, ils en reçoivent une reconnaissance sociale. Parmi ceux qui sont affiliés à une organisation, 90 % le sont à une association espagnole. Le faible niveau de compétence en français est un obstacle à la participation aux organisations de la société civile, à l'exception des syndicats.

Globalement, la population de l'enquête, dont l'âge moyen est de 70 ans, jouit d'un état santé et de conditions matérielles qui assurent son autonomie. Elle se caractérise par un réseau de relations dense et une forte participation sociale. Ces indicateurs la situent dans ce que Robert Castel⁽⁶⁾ appelle la "zone d'intégration". On peut néanmoins estimer qu'environ un quart de cette population se situe dans les zones de "vulnérabilité" et de "désaffiliation" : dans la première, ils disposent de faibles revenus et sont dans une situation de fragilité relationnelle ; dans la seconde, ils ont de très faibles revenus et sont dans une situation d'iso-

6) - Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

lement social. Ces retraités vivent seuls, ils sont célibataires, veufs, séparés ou divorcés, ils ont une petite retraite ou une pension de réversion insuffisante, et sont proches du seuil de pauvreté. Le manque de moyens matériels place les individus dans une situation de survie, limite leur vie sociale et menace leur intégrité physique. Ils sont dans une position critique : leur état de santé est précaire et s'accompagne d'un état de dépendance dans les gestes quotidiens. Leur couverture sociale est insuffisante, ils n'ont pas d'assurance complémentaire. La faiblesse des revenus limite leur accès à des prestations médicales peu prises en charge par la sécurité sociale, telles que l'appareillage auditif, dentaire ou oculaire, ce qui aura pour effet secondaire de réduire leur sociabilité.

DES RETRAITÉS ENTRE INSERTION ET EXCLUSION

La désintégration progressive des liens sociaux (relations familiales et relations sociales) est une des causes majeures de l'exclusion sociale chez les personnes âgées. Les personnes les plus exposées sont celles qui n'ont plus de protection de la famille, en l'absence de parents en France, ou de protection du voisinage, du fait de l'anonymat des grandes métropoles, ou encore celles qui ne sont pas affiliés à des associations, des syndicats ou des partis politiques. Le retrait de la vie sociale peut conduire à une situation génératrice d'ennui, de perte de sens de l'existence et d'estime de soi, en raison d'un sentiment d'inutilité sociale. Nous avons alors affaire à des individus "désaffiliés" éprouvant une grande souffrance. Ils sont dans un isolement social dramatique et le seul lien qui sub-

siste est celui de l'assistance qu'ils reçoivent des services sociaux municipaux ou des œuvres caritatives espagnoles.

Les associations espagnoles constituent un pôle de sociabilité et de référence pour les immigrés à la retraite. L'émergence des associations de retraités est symptomatique des besoins existants, aussi jouent-elles un rôle social considérable d'information et de service : elles sont l'interface entre la société française et les services consulaires. Elles informent les immigrés sur leurs droits, sur les évolutions de la législation, elles les aident ou les orientent dans leurs démarches administratives, et viennent relayer leurs revendications auprès des instances concernées. Du côté de la société de résidence, on peut déplorer un manque d'ouverture, que ce soit au niveau des relations de voisinage ou de l'accueil dans les services administratifs. Il est fait état notamment des réticences de ces derniers à informer les étrangers sur leurs droits et à les appliquer, et du caractère vexatoire des enquêtes de l'aide sociale. Quant aux offres en direction des personnes âgées, elles ne sont pas forcément adaptées aux attentes et aux moyens des retraités immigrés. C'est donc en partie grâce aux ressources identitaires qu'ils trouvent dans leur environnement que les retraités espagnols et d'origine espagnole se situent dans la "zone d'intégration" de la société française. Nous avons eu affaire, dans notre étude, à l'immigration espagnole du "troisième âge". Jusqu'ici, globalement, tout va bien pour la majorité des enquêtés, mais quand les situations de dépendance liées au "grand âge" des plus de 75 ans vont s'amplifier, on peut penser que les situations d'exclusion vont aller en s'aggravant. ❊



Dossier *D'Espagne en France - Itinéraires migratoires*
en Languedoc et ailleurs, n°118, février 1995

